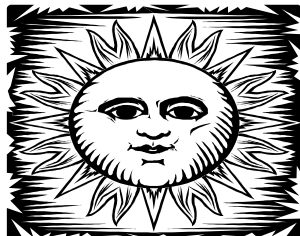


A SUD



LE SOLEIL BRILLE

CONVENTION

La Poste vient de passer une convention avec la maison poulaga.

Cela vise à « développer les échanges d'informations, à engager des actions communes de sensibilisation aux risques et à favoriser le travail dans le réseau postal tout particulièrement en cas d'agression ».

A priori, on peut se féliciter de la prise en compte, par La Poste, des difficultés grandis-

santes du travail dans nos métiers et particulièrement aux guichets.

Mais, dans ces temps de flicages généralisés, il est fort probable que l'on va nous demander autre chose.

Les gendarmes vont nous expliquer « les bons gestes à avoir » (sic)... Par exemple, balancer un sans papier, dénoncer un pauvre, traquer le supposé délinquant..

Cette convention, passée en catimini, entre nos dirigeants et les pandores, a évité soigneusement la case discussions avec les syndicats des fois que tous les aspects crapuleux de cette affaire ne nous soient révélés...

A SUD, travailler avec des types armés à nos côtés, ce n'est pas vraiment notre tasse de thé. Les flics, gendarmes et autres irresponsables de la Bac, on les rencontre surtout dans les luttes sociales pour nous taper dessus et surtout pas pour nous protéger !



LA POSTE NE MANQUE PAS D'AIR :

Chaque établissement ainsi que chaque organisation syndicale a reçu de la Direction une affiche (difficile de faire plus grand) avec en titre : « leur faute : avoir enfreint à leur serment : 103 licenciements ou révocations en 2010 « Avec le détail des motifs dans chaque région. Puis en conclusion : « un postier prête serment, c'est toute la poste qui donne sa parole MAIS un postier qui ne respecte pas sa parole, c'est toute la poste qui est suspectée ».

La Poste, qui ne paie pas ses heures supplémentaires, reconnue par tous les Conseils Prud'homaux comme TRAVAIL DISSIMULE, voudrait se faire passer pour la blanche colombe. ELLE, qui a aussi enfreint la loi pendant des années sur tous les contrats des salarié-es, se pose en donneur de leçon !!!

ELLE, qui « prêche » l'écologie quand ça l'arrange : plutôt que de gaspiller du papier glacé dans ses affiches, elle aurait dû investir l'argent dans nos salaires. Elle a vraiment de l'argent à jeter par les fenêtres !! Après ils viendront nous expliquer que c'est à nous de contribuer aux économies.

Y'a des claques qui se perdent !!!

L'URSS EST MORTE IL Y A QUELQUES ANNÉES DÉJÀ...

C'est ce que n'ont pas encore compris certain(e)s DET qui s'évertuent à afficher (comme dans les usines « communistes ») les résultats nominatifs de chacun(e)s de leurs « collaborateurs ».

A plusieurs reprises, nous avons dénoncé ces pratiques illégales à nos directions. Désormais, nous allons passer à la vitesse supérieure en attaquant systématiquement ce genre de dérives devant le Tribunal Administratif.

Rappelons, pour celles et ceux qui sont bouchés que l'article 2 de la loi du 6 janvier 1978 stipule : « Constitue une donnée à caractère personnel toute information relative à une personne physique identifiée ou qui peut être identifiée, directement ou indirectement, par référence à un numéro d'identification ou à un ou plusieurs éléments qui lui sont propres... ». L'article 34 de la même loi précise : « Le responsable du traitement est tenu de prendre toutes précautions utiles au regard des données et des risques présentés par le traitement... Et notamment, empêcher qu'elles soient déformées, endommagées, ou que des tiers non autorisés y aient accès ». Il apparaît donc que ce type d'affichage est manifestement illégal et doit cesser immédiatement...

Nous proposons à nos collègues victimes de ces « usages » de nous contacter au plus vite.

A bon entendeur...

« Chacun cherche sa route ; nous cherchons la nôtre et nous pensons que le jour où le règne de la liberté et de l'égalité sera arrivé, le genre humain sera heureux » Louise Michel (1830-1905)

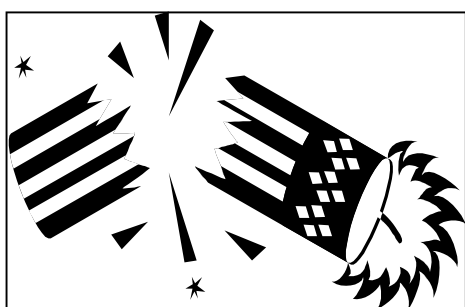
Et si on prolongeait les vacances ?

Extrait de la Nouvelle République de l'Indre

Le 19 juillet 2011 Indre/Le Blanc

Dans un courrier adressé au directeur opérationnel du courrier, Alain Pasquer, conseiller général, président de la communauté de communes, réagit à la disparition des boîtes aux lettres. « Madame Vachaud, maire de Ruffec, vous a alerté sur la disparition des boîtes aux lettres sur la commune, non par acte de vandalisme mais par décision du service (encore public) de la poste sans que les responsables de la commune [...] en soient, semble-t-il, informés. Cette situation pose un double problème : la permanence des services en zone rurale et la façon dont les élus et donc les habitants de la campagne sont traités [...]. On a connu la disparition des bureaux de Poste et vos responsables n'ont pas hésité à solliciter l'effort des contribuables pour maintenir une présence de l'État [...]. Je crains que l'on soit passé à une autre étape décidée sans l'accord de qui que ce soit ! Ce déménagement de boîtes aux lettres jugées sans doute peu rentables n'est pas de nature à rassurer. »

Dans la région Blanchoise, la suppression de près de quarante boîtes aux lettres situées dans des hameaux serait envisagée.



DUR DUR LE GUICHET !

Et oui tous les guichetiers le constatent, c'est chaud d'être au guichet pendant les vacances d'été. Il n'y a pas assez d'EAR, les congés de maladie ne sont pas remplacés, déjà que les bureaux sont en sous effectifs du au départ prévisible de jeunes retraités. On a l'impression que l'on découvre la situation alors que la boîte elle n'a fait que comptabiliser les suppressions de postes. En 2010, la Poste a supprimé 11700 emplois, après 8800 en 2009. Son objectif : atteindre 50 000 suppressions d'ici 2015. Alors on n'a pas fini de souffrir ! Et d'avoir chaud !

QUI S'Y COLLE ?

La panoplie des étiquettes autocollantes dont nous disposons à la distribution s'est enrichie (il y a déjà plusieurs semaines) d'une petite dernière : Le facteur ou la factrice doit normalement la coller sur tout pli qui reste dans le casier après la distribution, c'est à dire qui ne sera pas distribué le jour de son arrivée .

Officiellement, c'est une manière d'informer l'usager sur la raison du retard, car nous devons expliquer pourquoi le pli a été retardé (mauvais adressage, faute de la poste (= du facteur ou de la factrice), etc.).

C'est aussi (surtout ?) une pression de plus sur les facteurs et les factrices, car évidemment, des contrôles sont faits par l'encadrement pour vérifier s'il y a des restes, et si l'étiquette est bien apposée.

Mais quand une tournée est à découvert (c'est-à-dire qu'elle n'est pas faite), l'usager n'est-il pas en droit de savoir pourquoi il n'a pas eu son courrier ? Ce sont alors pourtant plusieurs centaines de plis non distribués, et des abonnés au journal local qui se retrouvent sans nouvelles fraîches.

Dans ce cas pourtant, la Poste reste pour le moins discrète. L'impérieuse nécessité d'informer le « client » s'estompe alors curieusement !

UN CDIS SANS FACTEUR D'AVENIR...

C'EST POSSIBLE !

Les facteurs et factrices de Tulle ont gagné : il n'y aura pas de facteur d'avenir dans ce centre courrier. Alors que le projet avait été validé en Comité Technique Paritaire par un syndicat, les autres organisations syndicales déposaient dans la foulée un préavis de grève illimité. Forte de trois jugements du Tribunal de Grande Instance qui indiquaient que La Poste devait respecter l'accord cadre de 1999, l'intersyndicale a maintenu le cap en ce sens pendant toute la durée des négociations et exigé une organisation de travail en cycles.

La Poste a fini par abandonner son projet face à la détermination sans faille de 30 agents en grève. Ils ont obtenu la mise en place d'une organisation de travail en cycles sur 9 semaines et par conséquent, pas de sécable, pas de jours faibles ou forts, pas de repos tirés au sort comme cela était prévu.

Pour la suite, c'est l'inspection du travail qui s'est proposée comme médiatrice pour cadrer les nouvelles organisations de travail sur le département, en faisant comprendre à La Poste que l'annualisation du temps de travail n'est pas possible puisqu'il n'y a pas d'accord.

Comme quoi, la solidarité, ça rapporte !